



LEGENDE

- Ua, Uaa
- Ub, Uba, Ubb, Ubc, Ubd, Ube
- Uc, Uca, Uo-vac
- Ui
- Uj
- Uk
- Ul
- Um
- Un
- Uo
- Up
- 1AU
- 1AUc
- 2AU
- 2AUc
- N
- Nas
- Na
- Ne
- NL
- Nm
- Ns

- U** zone Urbaine
 - Ua** Zone d'habitat, densité forte
 - Ub** Zone d'habitat, densité moyenne
 - Uc** Zone d'habitat, densité faible
 - Ui** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et industrielles
 - Ul** Zone à vocation d'activités sportives et de loisirs
 - Um** Zone à vocation portuaire
- AU** zone A Urbaniser
 - 1AUb** Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat (court terme)
 - 1AUc** Zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles
 - 2AU** Zone à urbaniser (moyen ou long terme)
- A** zone Agricole
 - A** Zone à vocation agricole
Bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels le changement de destination peut être autorisé s'il ne compromet pas l'exploitation agricole (Art. L.123-3 du C.U.)
- N** zone Naturelle
 - N** Zone naturelle
 - Nas** Aire de stationnement
 - Ne** Zone naturelle sensible à protéger en raison de ses qualités paysagères et/ou écologiques
 - NL** Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nm** Zone couvrant le Domaine Public Maritime
 - Ns** Zone répondant aux critères de l'Article R.146-1 du code de l'urbanisme

- Les zones U, A et N regroupent également des secteurs ayant un règlement spécifique (ressources en eau) et référencés par un indice supplémentaire (par exemple : "p1",...)
- Espace boisé classé
 - Plantations à réaliser
 - Site archéologique
 - Emplacement réservé
 - Emplacement réservé pour chemin piéton
 - Emplacement réservé pour piste cyclable
 - Tracé indicatif de voirie future
 - Talus planté à conserver
 - Talus planté à créer
 - Cheminement piéton/cyclodes existant ou à créer (tracé indicatif)
 - * Eléments de paysage ou de patrimoine identifiés au titre de l'Art. L.123-1-7 du C.U.

NOTA : les périmètres de ZAC et de PAE sont reportés sur la planche 5c : "Annexes" R 123-13

Plan Local d'Urbanisme

4 Règlement
Partie Graphique

1/5 000°

Arrêt du projet : D.C.M. du 8 décembre 2006
présentation au Conseil Municipal du 12 octobre 2007
Approbation : D.C.M. du